



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire

Le Ministre

N°3784
Entrée le 14.04.2026
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 14.05.2026
Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 14.04.2026

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 14 avril 2026

Objet : Question parlementaire n° 3784 du 18 mars 2026 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo et de Monsieur le Député Dan Biancalana concernant « Fonctionnement et efficacité des commissions des loyers au Luxembourg ».

Madame la Ministre,

En date du 18 mars 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire et de la Ministre de la Justice.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au jeudi 14 mai 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse de la part du Parquet ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Logement et de l'Aménagement
du territoire

(s.) Claude Meisch